

Formation Initiale CSE Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Champ et nature de son intervention :

Membres du CSE des entreprises de Moins de 50 Salariés élus à un 1^{er} mandat CSE.

Durées minimales :

- 5 jours (35h) de formation en présentiel

Secteur d'activité : Tous les membres du CSE élu à un premier mandat

Nombre de Stagiaires : Minimum de 4 stagiaires à 10 stagiaires **Maximum**

Pré - requis : Aucun

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Coût de la formation : Sur Devis

Compétences Développées :

Domaine de Compétences 1	Connaître le cadre réglementaire et s'y repérer.
Domaine de Compétences 2	Connaître les droits et les obligations du CSE
Domaine de Compétences 3	Identifier les relations du CSE et connaître leur rôle
Domaine de Compétences 4	Appréhender la globalité de la démarche de prévention et le positionnement du CSE
Domaine de Compétences 5	Positionner le CSE au centre de l'action préventive
Domaine de Compétences 6	Élaborer un plan de travail pour le mandat à venir

Contenu de la formation :

CSE : L'essentiel de son mandat :

- Mise en place d'un CSE
- Identifier le fonctionnement du CSE
- De quels moyens dispose le CSE ?
- Comment s'organisent les réunions du CSE ?
- Quelles missions du CSE en matière de santé et sécurité au travail ?
- De quelles protections bénéficient les membres du CSE ?

CSE/ CSSCT et mission en santé-sécurité : tous les outils pour les élus :

- Les enjeux de la prévention
- Les AT/MP
- Les Risques Professionnels
- Notions de risque, danger et pénibilité
- L'évaluation des risques / Le DUERP
- Réaliser des analyses des accidents de travail
- Focus sur les TMS et les RPS
- QVT et RPS : l'outils INRS « Faire le Point »

Méthodes pédagogiques :

- Exposé / Débats
- Analyse d'études de cas
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Évaluations formative

Modalité de Certification :

- Formateur dans la prévention des risques professionnels.
- L'évaluation formative est effectuée tout le long de la formation valable 48 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation.
- *Si réélection de l' élu à la fin de son mandat, celui-ci devra renouveler sa formation CSE/SSCT par une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) de 3 Jours pour prolonger à nouveau ses compétences de 48 mois.*
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.